

Les décrets se suivent mais la précarité demeure !

■ Un nouveau décret et une circulaire bien loin de régler la question de la précarité !

La circulaire n° 2017-038 du 20 mars 2017 sur les conditions de recrutement et d'emploi des agent-es contractuel-les liée au décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 sur le nouveau cadre national de gestion des non-titulaires enseignant-es, CPE, COP a été publiée au BO n° 12 du 23 mars 2017.

La CGT Éduc'action dénonce un "cafouillage administratif" puisque cette circulaire nationale, censée éclaircir le décret, est publiée en mars 2017, alors même que dans de nombreuses académies des discussions ont eu lieu depuis octobre 2016 sur les modalités de mise en œuvre du décret et que les rectorats ont procédé, parfois avec des erreurs, au repositionnement des contractuel-les dans les nouvelles catégories.

Au-delà de cette confusion, c'est après plus de deux ans de groupes de travail ministériels que le décret a été publié, fin août 2016, avec un texte qui reste bien loin de régler la question de la précarité. Pire, dans certains domaines, on peut constater une aggravation des conditions d'emploi et de recrutement des personnels précaires.

La CGT Éduc'action rappelle que l'État, et en particulier l'Éducation nationale, est le plus grand pourvoyeur de précarité. Celle-ci reste un mode de fonctionnement qui pèse sur les personnels, et a pour conséquences l'isolement, le non-respect du droit du travail, et leur mise en concurrence. Ce nouveau cadre de gestion prouve, une fois de plus, que le ministère compte sur un volant de personnels précaires pour assurer les missions d'enseignement sans vouloir mettre fin à la précarité. Aussi, le fameux plan Sauvadet dit de "résorption de la précarité" reste un échec compte tenu du nombre de postes non pourvus alors même que les besoins permanents existent sur le terrain.

C'est pourquoi, **la CGT Éduc'action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations pour mettre fin à la précarité**, ce qui passe par la titularisation de toutes et de tous, sans condition de concours ni de nationalité. Il est primordial que les personnels non-titulaires se saisissent de ces enjeux, se mobilisent pour peser sur les discussions en cours, nationalement et dans les académies.

Matthieu Brabant

L'Éducation nationale, est le plus grand pourvoyeur de précarité.

- p 2 :** Précarité
- p 3 :** Édito, Patrick Désiré
- p 4 :** Nice, y aura t-il un flic à la maternelle ?
- p 5 :** Réforme du collège
Professeur-es Documentalistes
- p 6 :** Voie Techno : réforme en perspective ?
ESPE
- p 7 :** Le **Compte Personnel d'Activité**
Diplôme Intermédiaire
- p 8 :** Non-titulaires
- p 9 :** Assistant-es sociaux-ales
- p 10 :** Enseignement privé
Personnels de direction
- p 11 :** **DOSSIER - Enseignement adapté : les dégâts de l'inclusion**
- p 12 :** SEGPA et EREA: dispositifs en souffrance
- p 13 :** L'enseignement professionnel en SEGPA
- p 14 :** RASED
Psychologues scolaires du 1^{er} degré
- p 15 :** Des registres spécifiques pour plus de prévention
- p 16 :** Cumuls d'activités
- p 17 :** Rencontre : Pascal Pons
- p 18 :** Retraité-es
- p 19 :** Fonction publique : statut général
Élections TPE
- p 20 :** Égalité professionnelle
8 mars 2017
- p 21 :** Journées intersyndicales Femmes
- p 22 :** RESF : Aux actes !
- p 23 :** T comme TIC(E)

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgt.fr
cliquer sur "Rejoignez-nous" dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@ferc.cgt.fr
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



web

Directeur de publication : Alain Vrignaud . Rédactrice en chef : Pauline Schnegg
Maquette : Annie Balbach . Conception de la "Une" : Bertrand Verhaeghe
Périodicité : bimestrielle . CPPA : 0620 5 07375 - ISSN : 1250 - 4270
Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91). CGT Éduc'action - 263, rue de Paris -
case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01 55 82 76 55 - Télécopie : 01 49 88 07 43
Mél : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr





Patrick Désiré, Secrétaire général

Défendre les acquis sociaux

La campagne électorale qui se déroule sous nos yeux est inédite. Le climat des affaires qui entourent deux candidates, favori-es des sondages, montre la distorsion qu'il peut y avoir entre leurs préoccupations immédiates et les attentes de la majorité de la population. Pour la première fois depuis un siècle, l'extrême droite peut remporter l'élection présidentielle et accéder au pouvoir par les urnes. Cette situation montre que le système politique actuel est à bout de souffle.

S'il est impossible de prédire un résultat, cette élection aura des conséquences considérables sur l'histoire politique française et peut-être même des répercussions à l'échelle européenne.

Il faut ajouter à cela, un contexte international potentiellement porteur de bouleversements géostratégiques majeurs, créé par l'élection de Trump aux États-Unis, le Brexit et la situation au Moyen-Orient.

Le syndicalisme a un rôle particulier à jouer ; nos engagements en faveur de la paix, nos revendications pour préserver, en France, un modèle social et un service public fort, répondant aux besoins de la population, sont plus que jamais d'actualité. La séquence des échéances électorales doit nous permettre de porter nos revendications de progrès social pour l'ensemble de la population, de réaffirmer notre opposition aux politiques libérales et d'austérité menées depuis plusieurs décennies.

Faire avancer les revendications

Au début du mois de mars, la CGT a appelé à différentes mobilisations.

Le 7 mars, les agent-es des services publics se sont mobilisé-es. Ils-elles ont été plus de 100 000 à manifester dans toute la France, dont 35 000 à Paris.

Le 8 mars, dans le cadre de la journée internationale pour les droits des femmes, 300 rassemblements ont été recensés pour clamer haut et fort que nous n'accepterons aucun recul ou remise en cause des droits et libertés des femmes,

mais aussi que nous entendons en conquérir de nouveaux pour imposer l'égalité.

Le 21 mars, la CGT s'est mobilisée pour défendre l'industrie et les services publics et elle le fera le **30 mars** pour faire de la journée unitaire d'action des retraité-es une réussite.

Mais ne nous berçons pas d'illusions, le syndicalisme va probablement se trouver dans une situation complexe où nous ne pourrons compter que sur notre capacité à mobiliser les salarié-es pour défendre les acquis sociaux et faire avancer leurs revendications. Dans l'Éducation, la CGT Educ'action aura à prendre toute sa part pour appeler les personnels à combattre toutes les attaques contre le système éducatif. C'est probablement là, le défi qui nous attend dès la rentrée de septembre.

Montreuil, le 29 mars 2017

Nice, y aura-t-il un flic à la maternelle ?

Suite à l'attentat du 14 juillet dernier à Nice, la mairie a effectué, dans les écoles, de multiples travaux dits de sécurité et a mis des vigiles privés devant ces dernières... Tout ceci pour un coût exorbitant (plusieurs millions d'euros), pris, en partie, sur les crédits alloués aux écoles pour les transports et activités pédagogiques.

En décembre dernier (deux jours avant les vacances de Noël), l'Adjoint au maire chargé des écoles, a adressé aux directeur-trices d'école un courriel annonçant le recrutement de nouveaux-elles policier-es municipaux-ales (130, soit une augmentation quand même de 25 % par rapport aux 420 policier-es déjà en place sur Nice...) pour remplacer ces vigiles privé-es,...

Pour nous, il n'était pas question de présence policière dans l'enceinte des écoles !

Peu de réaction dans la population ! En soi, remplacer des vigiles privé-es par des agent-es publics-ques n'a rien de "choquant" (le coût de ce recrutement est quand même supérieur à 5 millions d'euros en année pleine. Mais, rassurons-nous, parallèlement la Ville supprime, en grande partie, son service de santé

scolaire entre autres économies). Pour nous, il n'était pas question que ces policier-es soient dans l'enceinte des écoles.

La mairie de Nice a annoncé en Comité Technique municipal, le 17 janvier 2017, l'affectation de ces 130 policier-ères municipaux-ales à l'intérieur des écoles publiques de la ville. Une telle affectation est une première en France, et aboutit à faire requalifier tout ou partie de chaque école concernée en "poste de police".

Devant les réactions hostiles (CGT Territoriaux, CGT Educ'action, FCPE dans un premier temps rejointes par la FSU et le SE-UNSA) à ce projet, l'Adjoint au maire a menti dans un premier temps en affirmant que jamais son intention n'avait été d'installer ces policier-es dans les écoles alors qu'il avait écrit le contraire dans la presse locale. Et, depuis Clémenceau, on sait que pour enterrer un dossier, on crée une commission. Il a créé la sienne

en désignant, conjointement avec l'Inspecteur d'académie, des directeur-trices, et en excluant bien entendu les syndicats de cette commission (c'est quand même plus facile)...

Résultat ? Pour l'instant, et après une première réunion, pas grand-chose de neuf... À suivre donc, mais il ne nous paraît pas absurde que ce soit enterré... À noter cependant, la "collusion" entre notre administration rectorale et départementale et la Ville. Notre hiérarchie a, dans toutes les réunions où le problème a été posé, refusé de répondre... À noter aussi la réaction tardive de Najat Vallaud Belkacem pourtant interrogée par la CGT Educ'action et la FCPE nationale.

CGT Educ'action Alpes Maritimes

NICE. UN POLICIER MUNICIPAL ARMÉ DANS CHAQUE ÉCOLE.



Marc Le Roy

Remplacements : de la casse en perspective

À quelques semaines de la fin du quinquennat, la ministre souhaite résoudre les problèmes de remplacement dans les écoles. Oubliant que le premier motif de ces très nombreuses absences non remplacées était le manque de personnels, elle répond à la problématique par de faux et mauvais remèdes : fin des postes spécifiques de remplacements (ZIL et Brigade), élargissement des zones départementales avec, à terme, une seule zone à couvrir (la totalité du département), flicage des collègues accusé-es d'avoir des absences perlees... On poursuit ainsi la dégradation des conditions de travail de ces personnels qui souffrent déjà de parcourir de très nombreux kilomètres, d'effectuer parfois plusieurs remplacements sur une même journée, qui sont changé-es d'affectation au dernier moment pour colmater les trous.

La CGT Educ'action est attachée au maintien d'une distinction entre remplacements longs et courts, remplacements pour formation et pour absence ponctuelle. Elle exige le maintien de ces spécificités, indispensables pour garantir les droits des personnels à s'absenter pour raisons médicales, familiales et syndicales, mais aussi pour permettre la mise en place d'une formation continue uniquement sur le temps de travail.

Mise en œuvre de la réforme du collège : un premier bilan

Le pôle collège national, qui s'est tenu à Montreuil le 26 janvier 2017, a réuni une trentaine de personnes de dix-sept académies. Cette rencontre a permis de recueillir de nombreux témoignages concernant la mise en œuvre de la réforme du collège après cinq mois d'existence. Et le moins que l'on puisse dire c'est que les informations récoltées ren-

La charge de travail explose

forcent nos appréhensions et notre opposition à cette réforme qui n'en usurpe que le nom.

Comme prévu, la charge de travail explose.

Même dans les établissements où souvent la présence syndicale et militante de la CGT a permis de freiner les ardeurs des pro-réformes et où la réforme s'est faite à minima, les camarades témoignent d'une fatigue accrue.

Ailleurs, la situation peut devenir totalement ubuesque entre annualisation, temps de présence allongé par des

emplois du temps constitués sur la base des EPI ou de l'AP, multiplication des réunions de concertation sur la mise en place de ces dispositifs, mise en place des nouveaux bulletins (certain-es chef-fes d'établissement zélé-es tentant d'imposer un LSU pourtant encore en cours de fabrication).

Comme prévu, les tensions dans les équipes s'exacerbent quant à l'utilisation de la marge et certain-es chef-fes d'établissement en profitent pour accentuer la pression sur les collègues qui se sentent acculé-es.

En bref, les conditions de travail se sont dégradées sans que les élèves y trouvent leur compte, dans des classes toujours aussi chargées. **Plus que jamais, continuons à revendiquer qu'un autre collège est possible, organisons des heures d'informations syndicales pour expliquer, encore et toujours, qu'instaurer un véritable rapport de forces est indispensable.**

Christine Pau

Professeur-es Documentalistes Un projet de circulaire de missions qui ne règle rien

La dernière réunion de travail sur l'écriture d'une nouvelle circulaire de missions des professeur-es documentalistes s'est tenue le 26 janvier 2017. Si le projet de circulaire a positivement évolué au fil des discussions, la dernière version soumise à l'avis des organisations syndicales demeure inacceptable pour la CGT Educ'action.

Si le premier axe reconnaît le rôle d'enseignement des professeur-es documentalistes, ce qui est un progrès, il ne clarifie pas les contenus d'enseignement (recherche documentaire et/ou culture de l'information qui demeurent hors des horaires d'enseignement en tant que tels) et contrebalance cette reconnaissance par le maintien du bon fonctionnement du CDI.

Le texte ne règle donc en rien les conflits avec les équipes de direction (soutenues par l'inspection) **sur l'application des nouvelles Obligations Réglementaires de Service** (ORS) qui comptabilisent deux heures de service pour une heure d'enseignement (définies par les horaires d'enseignement des élèves dans chaque cycle de leur scolarité) effectuée par les professeur-es documentalistes.

D'une part, l'arbitrage entre la volonté d'enseigner des collègues et la diminution de l'amplitude d'ouverture du CDI

entraînée par l'application des ORS est laissé entièrement aux chef-fes d'établissement, sans aucun cadrage national. D'autre part, l'augmentation du nombre de postes, seule solution pour rendre compatible ouverture du CDI et enseignement, n'est jamais abordée.

Pour le second axe, la définition de la politique documentaire est bien trop ambitieuse et tend à multiplier les tâches des collègues, sous le contrôle des chef-fes d'établissement. De plus, le texte tend à transformer les collègues en expert-es numériques et personnels ressource auprès des autres enseignant-es, ce qu'ils-elles refusent.

Enfin, la revendication d'égalité de traitement entre les personnels, par la revalorisation de l'indemnité spécifique des professeur-es documentalistes au niveau de l'ISOE part fixe, a fait l'objet d'un refus de toute discussion par l'administration.

Au moment de la rédaction de cet article, alors que le ministère annonçait une parution en février, la circulaire n'est toujours pas publiée au bulletin officiel. La CGT Educ'action en fera une analyse quand ce sera le cas.

Michaël Marcilloux

Voie Techno : réforme en perspective ?

Les filières technologiques sont en difficulté : baisse des effectifs, réformes successives en ordre dispersé, difficulté à se situer entre lycées généraux et lycées professionnels...

La difficulté se pose particulièrement en STMG. Les Inspecteurs-trices incriminent d'ailleurs une nouvelle fois les enseignant-es "réticent-es" à jouer le jeu de la réforme, notamment sur l'Accompagnement Personnalisé.

Dans ce contexte, un rapport de l'Inspection Générale propose une "rénovation" selon deux scénarii possibles :

- un "tronc commun" d'enseignements généraux pour l'ensemble du LGT et la mise en place d'un système d'options, notamment technologiques. Ce scénario fait craindre la quasi-disparition des enseignements technologiques, dilués dans un jeu d'options complexe où ces derniers sont généralement dévalorisés ;

Les filières technologiques sont en difficulté

- une "désécialisation" dont l'objectif serait de "fournir les acquis nécessaires et certifiés à une spécialisation dans l'enseignement supérieur". Ce scénario, privilégié par l'Inspection, serait encore plus grave en termes de déprofessionnalisation des formations et de déqualification des collègues.

Dans tous les cas, les évolutions proposées risquent de mettre en difficulté les élèves les plus fragiles et dégrader leurs qualifications. Méfiance donc car 2017 avance vite !

La CGT Educ'action rappelle son attachement à la voie technologique, qui doit se caractériser par des contenus laissant une large place à la culture technologique et par des pratiques pédagogiques diversifiées.

Elle revendique un cadre national pour le dédoublement des heures. Enfin, Elle revendique une rénovation de la filière STI(2D) qui conserve le caractère réellement technologique de la filière.

Rémy Reynaud

**Sciences et Technologies du Management et de la Gestion*

Que vivent les étudiant-es et les stagiaires à l'ESPE ?

Les étudiant-es et les stagiaires sont en grande souffrance dans les ESPE. La maîtrise "professionnelle" de la formation entraîne une surcharge de travail qui plonge les étudiant-es et les stagiaires dans de grandes difficultés.

En effet, il est souvent demandé aux étudiant-es de refaire un master professionnel pour passer les concours de l'Éducation nationale alors que la plupart d'entre eux-elles sont déjà détenteur-trices au minimum d'un Master.

Le Master 1 professionnel n'a pas pour but de préparer aux concours, et aucune préparation spécifique aux concours n'est prévue pour les étudiant-es possédant déjà un Master. Ils-elles doivent rentrer dans le moule !

Résultat : nous voyons beaucoup d'étudiant-es abandonner, démissionner.

Lorsque les "survivant-es" réussissent les concours, ils-elles pensent que la galère est terminée ! Mais non, cela continue !

Les stagiaires doivent satisfaire aux évaluations du Master 2 pro. Quand ils-elles ont déjà un Master pro, ils-elles doivent valider un DESU (Diplôme d'Etudes Supérieures

d'Université). Sans parler des pressions de la hiérarchie (chef-fes d'établissement, inspecteur-trices...) sur leur titularisation !

Résultat : nous voyons beaucoup de stagiaires abandonner, démissionner.

Nous devons aller dans les ESPE parce que nous combattons la souffrance. Nous devons être au côté de ceux et celles qui souffrent pour les organiser.

La CGT Educ'action doit prendre en compte tous ces problèmes.

N'oublions pas que les stagiaires voteront aux prochaines élections professionnelles ainsi que tous-tes les étudiant-es qui sont dans nos établissements sur des emplois précaires.

C'est aussi l'occasion de syndiquer et ensuite de former des militant-es.

La délégation du "13" au prochain congrès à Guidel, comptera quatre délégué-es, sur les huit délégué-es délibératif-ves, qui ont adhéré à l'IUFM ou à l'ESPE.

Joël Galiay

Le Compte Personnel d'Activité (CPA)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CPA est ouvert aux fonctionnaires et aux contractuel-les de la Fonction publique (FP), il comprend le Compte Personnel de Formation (CPF) et le Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

Des droits attachés à la personne

Le Compte Personnel de Formation

Il permet d'acquérir des droits attachés à la personne pour se former tout au long de la vie : 24 h/an avec un maximum de 150 h, 48 h/an pour les agent-es de catégorie C sans diplôme avec un maximum de 400 h. Abondement possible dans le cadre de la prévention à une situation d'inaptitude.

Le CPF sert à "mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle". Il est cumulable avec d'autres droits ou combiné avec d'autres crédits. Il peut servir dans le cadre d'une mobilité fonctionnelle ou géographique, pour préparer un concours ou un examen de la FP, ou se réorienter vers le secteur privé. Il se fait avec l'accord de l'employeur-se, le refus doit être motivé.



Le Compte d'Engagement Citoyen

Il permet d'acquérir des droits en reconnaissance d'activités citoyennes : 20 h/an dans la limite de 60 h. Ces activités sont : le service civique, la réserve militaire opérationnelle, communale de sécurité civile ou sanitaire, les activités de maître-esse d'apprentissage et de bénévolat associatif.

Pour les accompagner dans leur projet, les agent-es pourront bénéficier du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP).

Et la pénibilité dans la Fonction publique ?

La CGT a renoncé à participer, car il n'y avait aucune négociation possible, sur la base des textes proposés par le ministère. La pénibilité, un des piliers du CPA, est d'ailleurs totalement oubliée. Les propositions sont très éloignées des besoins des personnels et ne constituent nullement une avancée pour les garanties collectives et les statuts particuliers !

Catherine Prinz

Diplôme Intermédiaire : "le changement c'est pas maintenant !"

La Ministre avait accepté très tardivement d'ouvrir le dossier de la réforme du bac pro 3 ans alors que la CGT Educ'action le demandait dès 2012, portant ainsi l'exigence d'un véritable bilan. Au final la DGESCO * n'a organisé des discussions qu'autour de certains aspects, secondaires, de cette réforme. En effet le cabinet de la Ministre avait indiqué que le choix fait par Darcos en 2009 de réduire

d'un an la durée de formation et celui de la généralisation du CCF ne serait pas remis en cause par le nouveau gouvernement. Néanmoins, la détermination de plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, à pointer la surcharge de travail liée aux CCF et la perte d'heures de formation, avait fini par ébranler le ministère lui-même.

Ces derniers mois, la DGESCO a réuni par trois fois les organisations en proposant plusieurs scénarios de modification du diplôme intermédiaire pour permettre une diminution de la pression certificative. La CGT Educ'action, à partir du moment où le BEP était maintenu comme diplôme national et qu'il y avait une diminution du nombre de CCF, était prête à en discuter.

Mais finalement tout cela n'aura servi à rien. La Ministre Najat Vallaud Belkacem a préféré surseoir à tout changement devant la proximité des échéances électorales. Du côté des personnels de la voie pro, rien de significatif parmi nos revendications n'aura été obtenu de ce gouvernement au cours du mandat. **Là aussi le bilan est catastrophique.**

Alain Vrignaud

* Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

Indemnisation chômage : transfert à Pôle emploi

Le Ministère de l'Éducation Nationale a pris la décision de ne plus gérer l'indemnisation chômage et de renvoyer cette gestion à Pôle Emploi !

Dans cinq académies pilotes, les indemnités de chômage ont été payées par le rectorat pour la dernière fois en février, celles de mars restent en suspens, et Pôle

Les ARE seront, désormais, gérées par Pôle Emploi.

Emploi les prendra en charge en avril. Les autres académies cesseraient le versement des indemnités (selon les remontées que nous avons du terrain) en avril avec les premières ARE (Allocations de Retour à l'Emploi) payées par Pôle Emploi à partir de juin.

Cette situation n'a pas été préparée correctement et pose de nombreuses questions,

à la fois pour les collègues au chômage :

- risque de méconnaissance de Pôle Emploi et défaut d'information à destination des personnels non-titulaires de l'Éducation nationale sur leurs ARE,
- gestion des ARE de plusieurs dizaines milliers de personnels au chômage sur la période transitoire,

et pour les personnels gestionnaires :

- risque de report de charge sur les services gestionnaires de personnels administratifs, techniques et enseignants,
- défaut d'information alors que la période de mutation approche,
- avenir des personnels titulaires à "recaser" par mesure de carte scolaire et avenir des non-titulaires ?

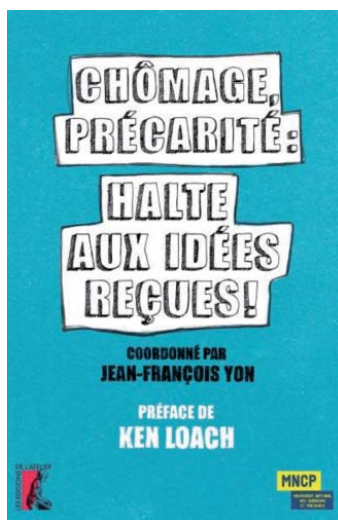
Etant donné les délais impartis, la CGT Educ'action a demandé au ministère de fournir des informations claires et précises quant aux conditions de ce transfert, sur les points suivants :

- quel reclassement pour les personnels titulaires et non-titulaires des services ?
- quelles sont, exactement, les conditions matérielles et temporelles du transfert des services ?
- y aura-t-il le maintien d'un service à effectifs réduits ou la création de nouvelles cellules pour assurer un lien avec le Pôle emploi à compter de la rentrée 2017 ?

Il nous apparaît comme problématique que les personnels qui voient leurs postes supprimés soient en manque d'informations précises quant à leur avenir.

Dans les académies, nous vous appelons à être très vigilant-es sur ces situations.

Matthieu Brabant



■ Chômage, précarité : halte aux idées reçues !

Ce petit livre, coédité par Les Éditions de l'Atelier et le Mouvement national des chômeur-ses et précaires, est un petit bijou d'innovation dans les luttes contre la précarité. 25 organisations, dont la CGT, prennent la plume pour contrecarrer idées reçues et contrevérités.

La préface est de Ken Loach. Un extrait : *"Nous sommes aujourd'hui confrontés, et ce livre le montrera, à des conditions de travail qui rappellent celles du XIX^{ème} siècle. [...] Les histoires et les expériences de ce livre aideront, je l'espère, à nous rendre forts dans notre résistance. Souvenez-vous du vieux slogan des premiers syndicalistes américains : agiter, éduquer, organiser. Le plus important est de s'organiser, nous ne devons pas nous faire défaut les uns et les autres, et plus encore, nous ne devons pas faire défaut à notre classe".*

Assistant-es sociaux-ales : à quel "jeu" joue le ministère de l'Éducation nationale ?

Le 10 mars 2017, le groupe de travail ministériel "Circulaire des missions des assistant-es de service social" a de nouveau été convoqué par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN). L'occasion pour l'administration d'afficher clairement son mépris envers les Assistant-es Sociaux-ales (AS), mais aussi envers la CGT Educ'action.

Plantons le décor. La concertation sur la circulaire avait démarré il y a trois ans jusqu'à ce que le ministère l'interrompe, mécontent des revendications de postes des Organisations Syndicales (OS). Après deux ans de silence total, le MEN convoque les syndicats quatre jours seulement avant la réunion. La CGT Educ'action découvre alors que le SNASEN-UNSA, le SNUASFP-FSU et la CFDT avaient déjà eu le projet de circulaire par le MEN en janvier 2017 ! CGT Educ'action et FO éjectés de la concertation ! Le 10 mars, le ministère s'est justifié : "C'est le jeu. Peut-être n'avions-nous pas envie de travailler avec des syndicats qui font du chantage aux postes ?".

Cette réponse édifiante traduit le mépris du ministère pour les AS et pour les syndicats qui réclament des postes depuis des années. Sans parler du mépris de la représentativité syndicale.

La circulaire acte le redéploiement progressif des AS du second degré vers le premier degré des REP+.

Les priorités fixées par le MEN sont :

- les collèges des réseaux d'éducation prioritaire et les écoles en REP+,
- les collèges du secteur rural accueillant des élèves issu-es de milieux sociaux défavorisés,
- les collèges avec SEGPA, ULIS, dispositif relais ou classe d'accueil pour élèves allophones,
- les lycées professionnels,
- les établissements avec internat.

Et tout cela sans poste ! Le ministère a fait la leçon aux syndicats : "Vous avez bloqué la nouvelle circulaire de missions, vous n'avez donc pas eu les postes et désormais vous devrez faire sans !".

Enfin, le MEN ose affirmer que cette nouvelle circulaire est "protectrice pour les AS" ! Elle protégerait d'un éventuel prochain gouvernement

d'extrême droite, mais surtout du désengagement des Conseils Départementaux (CD) sur certains territoires...

Cette circulaire entérine le désengagement des collectivités territoriales et légitime donc l'accroissement de la charge de travail pour les assistant-es sociaux-ales. Le MEN ne craint d'ailleurs pas les contradictions puisque cette nouvelle circulaire acte le fait que "la couverture exhaustive [par le service social] du département n'est pas recherchée". Qui alors pour pallier le désengagement des CD quand il n'y a même plus de service social scolaire ?!

Les AS doivent donc se préparer à quitter collèges et lycées non estampillés "défavorisés" pour aller s'occuper des maternelles et primaires. En ne donnant pas les moyens nécessaires à son service social, le MEN fait le choix d'aggraver les inégalités territoriales et de détériorer l'accès au service public pour des milliers d'élèves. Les élèves et leurs familles seront les premières victimes. Les AS, juste derrière, seront les secondes. Sous le regard indifférent des élites et sans même qu'une conseillère technique sociale du MEN n'ait jamais participé aux discussions.

La CGT Educ'action ne peut accepter la sortie de cette nouvelle circulaire qui va entraîner la surcharge de nos secteurs (déjà bien étendus !) et mettre les collègues dans des conditions de travail insupportables !

La CGT Éducation rappelle la revendication essentielle : la création de postes d'AS en nombre suffisant afin qu'elles et ils puissent exercer leurs missions dans le respect de leur éthique, déontologie et surtout le respect des populations qu'elles et ils reçoivent.

Mireille Constantin et Magali Giorgetti

La circulaire acte le redéploiement progressif des AS du second degré vers le premier degré des REP+



Au SNCEEL *, on ne fait pas de politique. Ni gauche, ni droite.

Comme bien souvent dans ce cas... ça veut dire droite ! Lors de son congrès du mois de janvier 2017, le syndicat des chef-fes d'établissement recevait, entre autre, Jean-Michel Blanquer. Un inconnu pour le grand public, comme pour les personnels des établissements privés.

Eric Hans, président du SNCEEL, a pourtant proposé son nom comme éventuel futur ministre de l'Éducation nationale. C'est d'ailleurs une hypothèse qui circule depuis quelques mois en cas de victoire... de François Fillon à l'élection présidentielle.

Mais on a une vision très libérale de l'école !

Il faut dire que cet ancien directeur de la Direction de l'Enseignement Scolaire sous Luc Chatel (quinquennat de Nicolas Sarkozy), actuellement directeur de l'ESSEC, l'une des plus importantes écoles de Commerce en France, porte des idées particulièrement alléchantes : mettre l'accent sur les savoirs fondamentaux à l'école primaire (et donc nécessairement réduire le temps consacré à l'émancipation des enfants), prévoir des stages de remise à niveau durant les vacances scolaires (vous êtes prêt-es, les prof-es, sachant que les vacances scolaires ne sont pas une période de congés ?), transférer les

lycées professionnels aux régions pour les "connecter aux besoins économiques des bassins d'emploi", développer l'autonomie des établissements, annualiser le temps de travail, recruter les enseignant-es sur profil...

Un point positif : Jean-Michel Blanquer considère que "l'on ne met pas assez d'argent sur l'école maternelle et le début du parcours". Là-dessus, nous sommes d'accord.

Mais on a une vision très libérale de l'école !

Pour le reste, la vision très libérale de ce proche de l'Institut Montaigne (Think tank de droite) n'est pas rassurante. Que la principale organisation de chef-fes d'établissement de l'enseignement privé voit en lui une perle ne nous surprend pas, mais peut inquiéter.

Quand on connaît la position du SNCEEL sur les salaires dans l'enseignement privé (on paie cher les "responsables", pardon, les "talents" et on limite à l'ultra-minimum le salaire des autres personnels OGEC, au nom de l'impératif économique), ce n'est pas de bonne augure pour la suite... Le SNCEEL se positionne comme une organisation de droite. Ce n'est pas nouveau, mais c'est à prendre en compte dans nos établissements. Rappelons au passage que l'adhésion du ou de la chef-fe d'établissement au SNCEEL est payée sur le budget de l'OGEC, et que les sommes sont conséquentes...

Serge Vallet

* Syndical National des Chefs d'Établissement de l'Enseignement Libre

Si peu... Si loin !

Fin de l'épisode PPCR pour les personnels de direction. Certes, l'épilogue était prévisible.

Mais les communiqués berçaient encore quelques illusions. Ils rythmaient surtout la nécessité d'un récit dont l'alarme devait désespérément s'inventer le trophée d'une auto-promotion.

Patatras !

Cette fois, les cadres concerné-es sauront faire leurs comptes et d'abord au bas de leur fiche de paie.

Pour l'écrasante majorité, quelques points d'indice déjà mangés par les prélèvements sociaux et, pour une infime minorité, la promesse, si lointaine, d'un accès à la hors échelle B dont l'effet sur le recul sur l'âge des départs à la retraite sera à mesurer.

Il n'y aura donc pas d'accélération des carrières et les contingents toujours aussi faibles de la hors classe interdiront d'en faire une véritable prolongation de la carrière pour tous et toutes. L'intégration de l'indemnitaire (IFRR notamment) dans le traitement indiciaire a été soigneusement évitée.

La fusion des classes 1 et 2, souhaitée par toutes et tous, s'inscrit en réalité dans la seule ambition du PPCR, celle d'un toilettage général des grilles.

D'ailleurs, il n'y avait pas d'heureuse surprise à attendre de ce processus car aucun effort budgétaire significatif n'accompagnait le PPCR.

Pourtant, même prévenu-es de ce non-événement, les personnels de direction seront, une fois de plus agacé-es par une mise en scène qui débouche si peu ou si loin.

Cette exaspération croissante vient de l'écart entre une charge de travail écrasante et l'absence de reconnaissance effective, d'abord dans les rémunérations, mais aussi dans toutes les échéances de la gestion du corps : évaluation, mobilité.

Groupement des personnels de direction CGT Educ'action

Fin de l'épisode PPCR pour les personnels de direction



Enseignement adapté : les dégâts de l'inclusion

Au cours des dernières années, nous assistons à la mise en place d'une nouvelle logique au sein de l'Éducation nationale concernant le traitement du handicap et des difficultés scolaires qui est désormais nommée l'École inclusive. Loin de permettre comme elle y prétendait d'inclure tous-tes les élèves dans l'École, cette réforme a pour conséquence directe le malaise, les traitements inadaptés et, finalement, la souffrance des élèves et des personnels de l'Éducation nationale.

Dossier coordonné collectivement par les pôles Premier degré et Enseignement professionnel

■ **L'approche inclusive** a été introduite indirectement par la loi de 2005 sur le handicap, et elle connaît une accélération depuis la loi dite de Refondation de 2013. L'idée est d'inclure, et non plus d'intégrer, tous-tes les élèves relevant de champ de l'enseignement spécialisé et adapté. On voit bien que les mots ont un sens et que l'objectif est de ne plus différencier les élèves en fonction de leurs capacités ou leurs difficultés, mais au contraire de construire le vivre ensemble et l'apprentissage différencié.

Si cette logique peut nous convenir idéologiquement, elle pose tout de même un certain nombre de questions, voire de problèmes. En effet, l'inclusion tous azimuts prônée et développée par le ministère se fait

sans obligation de moyens (humains et matériels) ni concertation avec les personnels et usager-ères concerné-es. Surtout, cette École inclusive souhaite gommer définitivement toute distinction entre handicap et difficultés scolaires. Dans les faits, on assiste alors à une médicalisation des troubles et difficultés des apprentissages, entraînant, de fait, la disparition programmée des formations, structures et dispositifs spécialisés relatifs au traitement des difficultés : RASED, EREA... Cette

École inclusive, qui sonne comme un collectif, individualise au contraire les parcours et renvoie les élèves et leurs familles à leurs propres sorts. ►►

La fabrication de l'échec scolaire



Cette volonté assumée par le gouvernement entérine sa responsabilité dans la construction de l'échec scolaire. Rappelons que le problème est avant tout social, touche en priorité les enfants des milieux populaires et entretient la reproduction sociale. Pour gommer tout ce processus d'exclusion, on parle abusivement d'inclusion quitte à dévoyer un terme qui pourrait être intéressant et porteur.

La CGT Éduc'Action n'est pas opposée fondamentalement à l'idée d'inclusion, mais elle est à rebours de cette philosophie-là. Elle estime que la formation des enfants réside dans le collectif avec une mise en commun des compétences de tous-tes pour la promotion collective. Tout ceci doit être porté par les équipes éducatives, les personnels spécialisé-es et les usager-ères, avec des moyens suffisants et garantir aussi le maintien de structures spécialisées efficaces pour le développement et l'apprentissage des élèves concerné-es.

Jérôme Sinot

On marginalise les enfants en difficultés



SEGPA et EREA : dispositifs en souffrance

Les structures liées à l'enseignement adapté sont, dans le premier et le second degré, destinées à disparaître. La circulaire SEGPA d'octobre 2015 rend la 6^{ème} optionnelle et la future circulaire EREA enterre définitivement les PE éducateur-trices, remplacé-es par des AED. La typologie des élèves orienté-es dans ces structures indique aussi le rôle que l'administration veut leur faire jouer et la réorientation idéologique et pédagogique voulue. Et là, le bât blesse. Le nombre d'enfants relevant du handicap grandit de façon exponentielle en SEGPA, et, aux dires du ministère, un EREA sur quatre est, en fait, un IME. Sous couvert d'inclusion et de sortie de la ségrégation scolaire, on marginalise les enfants en difficultés.

Pourquoi tuer ces structures ?

Alors, pourquoi tuer ces structures ? D'abord parce qu'elles coûtent cher, mais aussi parce qu'elles portent l'image même du caractère social de l'échec scolaire. C'est surtout une aberration car elles sont des structures de construction collective des savoirs qui réussissent.

Les conséquences sont graves. En SEGPA, les formations professionnelles existant dans les collèges sont remplacées par une mise en réseau qui permet de "toucher à tout" sans jamais se former. En EREA, on concentre les professeur-es des écoles sur les seules "missions d'enseignement" dispensées la journée en oubliant que la surveillance de l'internat en relève aussi.

Le quinquennat de Hollande acte la fin programmée de la lutte contre la grande difficulté scolaire, processus engagé depuis des années.

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté ; EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté ; IME : Institut Médico-Educatif

L'enseignement professionnel en SEGPA : c'est l'alarme !

Une orientation subie

Les enseignant-es en SEGPA sont, pour moitié, des PLP qui assurent la partie professionnelle de la formation. Pour certain-es, être affecté-es sur ce type d'établissement a été un choix délibéré, mais les dernières circulaires sur l'enseignement adapté n'ont pas facilité leur mission et les contraintes se sont multipliées. Tour d'horizon non exhaustif du champ professionnel.

■ Stage et orientation : une entreprise semée d'embûches

Les enseignant-es chargé-es du suivi des stages ne sont pas tous-tes logé-es à la même enseigne puisque les textes réglementaires sont d'abord très souples quant à la durée des stages : de 4 à 10 semaines. *"Comment parler d'équité nationale voire même départementale sur ce point quand un tel écart peut exister entre établissements ?!"* déplorent certain-es d'entre elles. De plus, les redoublements n'existant plus, un nombre croissant d'élèves n'ont pas 14 ans quand ils-elles entrent en 4^{ème} SEGPA, première année où ils-elles doivent effectuer un stage en milieu professionnel. La dernière circulaire de 2015 étant très réglementée à ce sujet, les collègues se trouvent confronté-es à un casse-tête considérable puisque les élèves ne peuvent plus effectuer leur stage que dans les collectivités ou dans l'entreprise des parents (ce qui est exceptionnel au vu de l'origine sociale de nos élèves). Cela réduit le champ des possibles pour une orientation choisie et concertée comme le préconisent les textes. En réalité, peu de perspectives s'offrent aux élèves de SEGPA et leur orientation s'avère pour eux-elles, leur famille et l'équipe enseignante, un passage compliqué. *"Beaucoup vivent une orientation subie et par défaut ce qui ne peut amener que vers une démotivation"*, constatent bon nombre des enseignant-es.

■ L'inclusion à tout prix : une menace pour l'enseignement adapté

Conformément aux orientations actuelles du ministère, la circulaire SEGPA met l'accent sur l'inclusion, mais ce genre de dispositif réclame des moyens humains et une formation pour les personnels. À budget constant, cela signifie des moyens pris sur l'enseignement adapté. Les personnels de SEGPA ne sont pas dupes : par cette

politique, on remet en cause l'enseignement spécialisé et son avenir dans le système scolaire, alors qu'il a montré son efficacité et son importance pour les élèves en difficulté ayant besoin de retrouver confiance en soi et réussite.

■ SEGPA, la parole aux collègues

PLP du champ habitat dans une SEGPA de Gironde, je suis révolté des propos tenus par le directeur adjoint du DASEN lors d'une audience récente avec les syndicats : *"la pré-affectation en SEGPA des élèves en difficulté relève du déterminisme social ?"* et *"si ces élèves étaient affectés en milieu ordinaire n'iraient-ils pas jusqu'au bout de leur scolarité en milieu ordinaire"* et d'ajouter *"dans les collèges où il n'y a pas de SEGPA, on constate une meilleure gestion de la difficulté scolaire... La réforme du collège permet de repenser la place des SEGPA et de faire progresser les pratiques"*.

• On nie l'utilité de nos missions en SEGPA

Dire cela, c'est nier l'utilité de nos missions, remettre en cause tout le travail des personnels et enseignant-es des SEGPA et justifier la réduction des capacités d'accueil pour toutes les SEGPA du département.

Cette année, nous avons perdu une classe de 4^{ème} et un poste de PE. À la rentrée prochaine, c'est une des classes de 3^{ème} qui ferme. L'atelier d'horticulture disparaît et le poste de PLP est supprimé. Notre DASEN n'a de cesse de freiner l'entrée des élèves en SEGPA et de faire le procès sur la nécessité et sur l'efficacité de l'enseignement adapté en avançant des chiffres sur la faiblesse du nombre de poursuites d'études et le pourcentage de réussite des élèves en CAP ou Bac (35 %).

• Les SEGPA sont les oubliées

Avec la réforme du collège, on constate que les SEGPA sont les oubliées du dispositif de trois heures de dotation complémentaire attribuées aux classes générales du collège. Pourtant, contrairement à ce qu'avance la DSDEN, notre SEGPA en REP, située dans un quartier particulièrement défavorisé, a de réels besoins pour répondre en particulier aux difficultés scolaires et sociales.

▶ **Aujourd'hui, nos bien-pensant-es sabotent le fruit de notre travail qui offre pourtant de vraies perspectives d'avenir à tous-tes nos élèves et j'ai le sentiment, partagé avec mes collègues, d'être déconsidéré, abandonné, jamais inspecté et que l'existence même de l'enseignement adapté est en danger.**

RASED : d'une mort annoncée à la mort certaine...

Le sort des RASED semble désormais scellé. Après les attaques portées par Darcos en 2008 et la suppression, en deux ans de 5 000 postes, la situation chaotique qui en est issue, n'a pas évolué depuis. Dans certains départements, les RASED sont inconnus pour les nouveaux-elles collègues alors que les plus anciennes en ont perdu le souvenir. Dans certaines zones, souvent en Éducation prioritaire, on a juste

quelques maîtres-ses E mais pas de G, ou le contraire. Dans les Bouches-du-Rhône, il n'y a plus de rééducateur-trices.

■ Médicalisation de l'échec scolaire

À l'attaque sous Sarkozy, a succédé une attaque plus pernicieuse sous Hollande. On amplifie et légitime le mouvement de détournement des missions des collègues du RASED pour aboutir au CAPPEI (formation spécialisée) qui enterre l'enseignement adapté. Le gouvernement masque les difficultés scolaires et, à

travers elles, le fait que l'École est un outil de ségrégation sociale. Il privilégie la médicalisation de l'échec scolaire, et le développement du "tout handicap". Avec le CAPPEI, le ministère ne veut plus du mot rééducateur-trice et confine de plus en plus les collègues G à n'être que des "personnes ressources". Quant aux collègues E, leur champ d'intervention sera limité à la co-intervention. Pour la CGT Éduc'Action, les collègues sont les mieux placés pour établir les meilleures situations de travail et d'apprentissage, sans qu'on leur en impose. Ils-elles ne peuvent pas être cantonnés dans un rôle de super AVS au service exclusif de quelques élèves.

Cette mort programmée et orchestrée des RASED est dangereuse pour les élèves en difficulté scolaire. Des élèves qui vont être abandonnés par les nouveaux-elles psychologues devenu-es des agent-es de tri ; par des rééducateur-trices qui ne seront plus formés ; par des maître-ses d'adaptation devenu-es des pompiers de service. **Le gouvernement actuel aura bien contribué à casser définitivement ce qui permet encore, dans cette École, de "sauver" des enfants.**

Psychologues scolaires du 1^{er} degré : unifier n'est pas sauver

Le métier de psychologue scolaire n'est plus du tout appréhendé par l'institution de la manière dont ses créateurs, en particulier Henri Wallon, le concevaient. Les psychologues scolaires sont nés avec le plan Langevin-Wallon, destiné à construire une école débarrassée de la tutelle capitaliste et qui ne fut jamais appliqué.

Dans ses écrits, Wallon défendait le primat de l'expérience sur les tests anonymes et les élaborations statistiques. Pour lui, les psychologues scolaires devaient être des enseignant-es formés à la pratique pédagogique et ayant bénéficié d'une spécialisation en psychologie de l'enfant. Surtout, il n'était pas question de se préoccuper de sélection.

Aujourd'hui, les penseurs de l'État et de l'École veulent que les psychologues scolaires soient des agent-es de tri devant mener des bilans, suivre des protocoles et faire des diagnostics. Et qu'ils-elles basculent définitivement dans la sphère du handicap. Créer un nouveau corps des "psychologues de l'Éducation nationale" est donc l'ultime pierre de cet édifice d'individualisation des parcours qui souhaite cacher un échec scolaire qui est avant tout social. L'institution utilise ainsi la psychologie afin de réduire l'échec à la somme de défaillances individuelles et en remettant au goût du jour l'idéologie des dons. On le voit notamment avec le recours de plus en plus fréquent à la catégorie des EBEP (Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers), qui met sur le même plan l'élève socialement défavorisé-e et l'enfant porteur-se de handicap.

Enfermer les psychologues scolaires dans le travail sur le handicap et le tri individuel des élèves entraîne la fin des RASED. C'est une dépossession totale des pédagogues au profit d'intervenants extérieurs issus de la sphère médicale. À terme, il y a fort à parier que le rôle dévolu aux psychologues sera celui de personnes ressources servant l'idéologie de l'institution, sans contact avec les enfants. La fin d'un métier !



Des registres spécifiques pour plus de prévention

Objectif : protéger les personnels

L'Éducation nationale, comme tout-e employeur-se, a des obligations élevées en matière de protection de la santé de ses personnels. Mais comme tout-e employeur-se, l'EN cherche à se décharger de ces obligations. C'est pourquoi il est indispensable de signaler par écrit toute situation de nature à porter atteinte à la santé physique ou mentale d'un-e ou plusieurs agent-es et de suivre sa demande.



Étapes	Commentaires	Responsabilité
<p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> Les signalements des personnels doivent être consignés dans le registre Santé et Sécurité au Travail (SST) qui doit être accessible à tous les personnels. Le-la supérieur-e hiérarchique (principal-e, proviseur-e, inspecteur-trice de circonscription...) doit apporter une réponse et, au besoin, prendre des mesures, dans les plus brefs délais. 	<ul style="list-style-type: none"> Si ce n'est pas le cas, demander que le registre SST soit accessible et que l'endroit où il se trouve soit porté à la connaissance des agent-es. Le signalement est individuel et doit être signé par l'agent-e. Pour éviter toute tentative d'isolement ou d'intimidation, le signalement peut être doublé par un courrier du syndicat. 	<p>Responsabilité des personnels</p>
<p>2</p> <p>Le-la supérieur-e hiérarchique, sur la base des signalements inscrits dans le registre SST, met régulièrement à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui répertorie tous les risques professionnels (atteintes physiques et mentales) auxquels sont exposé-es les agent-es.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le DUERP doit être mis à jour au moins une fois par an et accessible par tous-tes. Les agent-es ne doivent pas remplir directement le DUERP qui demande des précisions relevant des responsabilités d'un-e chef-fe de service (par exemple, un-e directeur-trice d'école n'a pas à le remplir). 	<p>Responsabilité de l'employeur-se (sous le contrôle des personnels)</p>
<p>3</p> <p>Le DUERP permet de fixer les priorités et de construire un plan de prévention des risques professionnels.</p>	<p>Le plan de prévention des risques est d'autant plus pertinent qu'il s'appuie sur un DUERP à jour, lui-même nourri par des signalements du registre SST.</p>	

Il existe aussi un **registre des Dangers Graves et Imminents (DGI)** pour les situations les plus vives et urgentes qui nécessitent des mesures immédiates. Ce registre est employé en particulier pour signaler les circonstances amenant un-e agent-e à **exercer son droit de retrait.**

Il est important de distinguer ce qui relève de la responsabilité des personnels et de celle de l'employeur-se. Cela permet, d'abord, de comprendre la multiplicité des documents liés à la prévention sur les lieux de travail. Cela permet, ensuite, d'optimiser l'action syndicale : face à un signalement inscrit dans les registres SST et DGI, **la hiérarchie a une obligation de réponse, voire d'action.** De surcroît, **écrire dans les registres engage la responsabilité pénale de l'employeur-se** ou de son-sa représentant-e et participe, ainsi, au nécessaire rapport de force, au plus près du terrain.

Sandrine Scognamiglio et Sylvain Clément, collectif CGT "Conditions de travail"

Cumuls d'activités : nouvelles réglementations

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 (chapitre 2) relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires rappelle le principe général selon lequel les fonctionnaires et agent-es non-titulaires de droit public consacrent l'intégralité de leur activité aux tâches qui leur sont confiées.

Ils-elles ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit. Ils-elles peuvent toutefois exercer -à titre accessoire- une activité, lucrative ou non, dans la mesure où cette activité est compatible avec les fonctions qui leur sont confiées, et ne nuit pas à leur exercice.

Dans le cas des activités soumises à autorisation préalable, l'intéressé-e ne peut commencer à exercer cette activité avant que l'autorisation lui ait été accordée. La décision d'autoriser ou non les cumuls étant de la compétence exclusive du-de la recteur-trice (arrêté du 5 octobre 2005, arrêté du 14 mai 1997, arrêté du 9 août 2004, pris en application de l'article R911-82 du Code de l'Éducation portant délégation de pouvoirs aux recteur-trices en matière de gestion de personnels).

■ **Les différents types d'activités mentionnées dans l'art. 25 septies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 :**

• **Les activités interdites**

Sont interdites, y compris si elles sont à but non lucratif, les activités privées suivantes :

1° de créer ou de reprendre une entreprise lorsque celle-ci donne lieu à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à affiliation au régime prévu à l'art. L. 133-6-8 du code de la Sécurité sociale, s'il occupe un emploi à temps complet et qu'il exerce ses fonctions à temps plein,

2° de participer aux organes de direction de sociétés ou d'associations à but lucratif,

3° de donner des consultations, de procéder à des expertises ou de plaider en justice dans les litiges intéressant toute personne publique, le cas échéant devant une juridiction étrangère ou internationale, sauf si cette prestation s'exerce au profit d'une personne publique ne relevant pas du secteur concurrentiel,

4° de prendre ou de détenir, directement ou par personnes interposées, dans une entreprise soumise

au contrôle de l'administration à laquelle il appartient ou en relation avec cette dernière, des intérêts de nature à compromettre son indépendance, 5° de cumuler un emploi permanent à temps complet avec un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet.

• **Les activités qui s'exercent librement**

Il est dérogé à l'interdiction d'exercer à titre professionnel une activité privée lucrative :

1° lorsque le-la dirigeant-e d'une société ou d'une association à but lucratif, lauréat-e d'un concours ou recruté-e en qualité d'agent-e contractuel-le de droit public, continue à exercer son activité privée pendant une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter de son recrutement,

2° lorsque le-la fonctionnaire, ou l'agent-e dont le contrat est soumis au code du travail en application des art. 34 et 35 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, occupe un emploi permanent à temps non complet ou incomplet pour lequel la durée du travail est inférieure ou égale à 70 % de la durée légale ou réglementaire du travail.

La dérogation fait l'objet d'une déclaration à l'autorité hiérarchique dont l'intéressé-e relève pour l'exercice de ses fonctions.

Jean-Pierre Devaux

Pour lire la suite de cet article, rendez-vous sur la page du site de la CGT Educ' : <http://www.cgteduc.fr/droits-et-statuts-mainmenu-55/statut-fonction-publique-mainmenu-318/droits-et-obligations-mainmenu-82/258-cumuls-rglementation>

Le Cumul d'activités

■ **Textes en vigueur :**

- **Article 25 septies** de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,
- **Loi n° 2016-483** du 20 avril 2016 (chapitre 2) relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **Décret 2017-105** du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique.

■ **Anciens textes :**

- **Décret n°2007-658** du 2 mai 2007
- **Circulaire Fonction Publique n° 2157** du 11 mars 2008.



Pascal Pons Professeur des Écoles

Co-SD - SDEN 13

Auteur du livre "Face au mépris des classes"

■ Quel est ton parcours professionnel et militant ?

Après des petits boulots d'été avec mon père dans l'artisanat ou dans l'animation, je me suis orienté vers le journalisme. Mon expérience de pigiste m'a un peu refroidi sur le métier et je me suis donc tourné vers l'enseignement. Très peu politisé, mais influencé par les idées plutôt conservatrices de mon milieu familial, j'aurais pu facilement glisser un bulletin Le Pen dans l'urne à 17 ans... Ce sont des rencontres clés et les mouvements étudiants qui m'ont permis d'appréhender le monde différemment. J'ai fait mes armes de militant pendant la mobilisation contre le CPE, avec, quand même, beaucoup de méfiance envers les syndicats. Ma résolution de m'y engager, finalement, a été prise après le mouvement contre la mastérisation dans les ESPE.

■ Tu as écrit un livre : pourquoi ?



L'idée d'écrire ce livre ne vient pas de moi mais de la maison d'édition qui m'a contacté après avoir lu l'article que j'avais écrit à la suite de ma journée syndicale, le lendemain des fusillades à la Castellane de février 2015. L'éditeur a été intéressé par mon action syndicale, qui avait entraîné la création d'un collectif citoyen assez médiatisé.

■ Quel message as-tu voulu faire passer ?

J'avais déjà envie de parler du mépris avec lequel des mairies mais aussi l'État peuvent considérer les classes populaires. C'est encore plus vrai à Marseille, où l'incurie de la municipalité s'ajoute aux nombreuses démissions des gouvernements libéraux successifs. Je développe aussi la manière dont se traduit ce mépris de

classe dans les écoles dites "de la République" qui touche à la fois les élèves et les professeur-es qui y travaillent. Enfin, mon expérience dans le collectif, m'a fait beaucoup réfléchir au lien entre syndicalisme et collectifs, leurs forces et leurs faiblesses, pour en arriver à la conclusion qu'il s'agissait de forces complémentaires, déjà fortement imbriquées par ailleurs.

■ Quels sont pour toi les enjeux des élections à venir ?

Je pense que nous sommes à une véritable croisée des chemins. Le pays peut sombrer jusque dans une forme de dictature plus ou moins assumée mais il peut aussi vivre une véritable révolution citoyenne, quoi qu'en disent les sondages. L'Éducation nationale, en particulier, risque d'être anéantie si nous ne parvenons pas à sortir "par le haut" de cette histoire : de Macron à Le Pen, les programmes prévoient, par différents biais, un sacrifice sur l'autel néo-libéral de l'école telle que nous la défendons. Les attaques sur notre statut risquent d'assommer encore plus, et pour longtemps, des collègues qui ne sont déjà plus très résistant-es collectivement.

■ Selon toi, quelles sont les priorités en matière d'éducation ?

Avant tout, refonder entièrement la formation des enseignant-es qui servent aujourd'hui de moyens d'ajustement et sont maltraité-es comme jamais. Il n'est pas possible de bâtir une école sur la souffrance de ses agent-es. La question des moyens est bien entendu primordiale mais je pense qu'au-delà de ces moyens, c'est la pression institutionnelle sans cesse plus grande qu'il faut abattre. La souffrance au travail qu'elle inspire agit comme une chape de plomb, interdisant toute possibilité de voir notre métier différemment. Le décalage entre notre mission et les moyens qu'on nous accorde pour la mener à bien a de graves conséquences. Replacer l'être humain -et pas seulement l'élève- au centre de l'école est primordial : car le bien être des élèves est intimement lié à leur environnement et donc à celui des professeur-es.

Propos recueillis par Nadine Castellani Labranche

Retraité-es isolé-es ? Retraité-es syndiqué-es ?

Devant l'évolution du nombre de retraité-es, de l'augmentation de la durée de vie et des conséquences qui y sont liées, l'enjeu n'est-il pas de faire partager les sujets concernant les retraité-es d'aujourd'hui, mais aussi les retraité-es de demain ?

Depuis trop longtemps les politiques d'austérité pèsent sur les conditions de départ à la retraite, sur les niveaux des pensions, de santé et de la prise en charge de cette longévité.

La continuité syndicale est le moyen de faire émerger les actions revendicatives propres aux retraité-es en lien avec toutes les générations.



Pierre Cornéloup

■ Alors, retraité-es isolé-es ?

Les différentes réformes fiscales intervenues depuis 2008 sont venues s'ajouter au gel de nos pensions de retraite entre le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} octobre 2015 et à la revalorisation dérisoire de 0,1 % du 1^{er} octobre dernier. Certain-es retraité-es ont ainsi perdu entre un et deux mois de revenus disponibles. D'autant que viennent s'ajouter des hausses pour les dépenses incompressibles de chauffage, de santé,... et des cotisations mutualistes pour celles et ceux qui peuvent encore continuer à les payer. Interviennent également des diminutions ou des suppressions de certaines aides sociales du fait de la fin des exonérations en matière d'impôt sur le revenu ou décidées par des collectivités territoriales suite à la baisse de leurs dotations.

■ Retraité-es syndiqué-es : OUI !

La continuité syndicale est le moyen de faire émerger les actions revendicatives propres aux retraité-es en lien avec toutes les générations.

Que sera la retraite dans 5 ans, dans 10 ans ?

Si nous en jugeons au programme de certain-es candidat-es et aux politiques mises en place par l'Europe, nous allons vers la suppression de tous nos acquis :

- dégradation du système scolaire (suppressions de postes...), du système de santé (menace sur des hôpitaux...),
- depuis le samedi 10 décembre, vos avoirs en assurance-vie peuvent être légalement réquisitionnés : l'art. 49 de la loi Sapin 2 a été publié au Journal Officiel suite à la décision du Conseil Constitutionnel qui l'a validé.

Continuons à nous organiser à la CGT et ensemble avec les actif-ves !

Participons à la lutte pour conserver tous nos acquis et conquérir de nouveaux droits

■ Retraité-es syndiqué-es : OUI !

Pour lutter contre les risques d'un recul de la santé la CGT propose de :

- renforcer les moyens pour développer les politiques d'éducation à la santé dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie,
- reconstruire un maillage cohérent,
- préserver et développer les centres de santé.

Concernant la perte d'autonomie, la CGT invite à poursuivre les mobilisations pour :

- le respect des droits fondamentaux en perte d'autonomie,
- soutenir les aidant-es,
- intégrer la perte d'autonomie et son financement à la branche maladie de la Sécurité sociale,
- améliorer l'accueil en EPHAD et son financement.

Retraité-es syndiqué-es : deux fois OUI !

Pierre Goirand

Notre statut... un bien commun !

Le 24 janvier dernier, la journée dédiée au 70^{ème} anniversaire du statut général des fonctionnaires s'est inscrite dans un objectif de défense et d'amélioration de ce statut, qui constitue une garantie, non seulement pour les agent-es, mais également pour les usager-ères du service public.

Un statut qui a toujours été, est et restera au cœur du débat public

Un statut qui a toujours été, est et restera au cœur du débat public. En effet, son avenir, ses principes, les droits et les obligations des fonctionnaires sont étroitement liés à la conception même des finalités, du rôle et de la place de l'action et des missions publiques au service de l'intérêt général, du progrès social et de l'émancipation humaine. Les évolutions législatives génèrent, pour les personnels, une dégradation de plus en plus conséquente de leurs conditions de vie au et hors travail du fait de l'insuffisance

des salaires, des milliers d'emplois supprimés et de la surcharge de travail qui en découle, de la précarité de l'emploi, d'une mise en cause incessante de leurs droits et de leurs garanties collectives, des attaques portées contre le Statut général des fonctionnaires et le Code du Travail.

Le Statut général des fonctionnaires repose sur trois principes :

■ **Le principe d'égalité**, par référence à l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui dispose que l'on accède aux emplois publics sur la base de l'appréciation des "vertus" et des "talents", c'est-à-dire de la capacité des candidat-es. De ce principe est issue la règle du recrutement des fonctionnaires par la voie du concours.

■ **Le principe d'indépendance** du-de la fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif. Pour cela, les fonctionnaires sont placé-es dans une situation légale et réglementaire. Contrairement aux salarié-es du secteur privé, ils-elles ne sont pas régi-es par un contrat passé avec leur employeur-se. La modification du statut du ou de la fonctionnaire dépend des lois et de décrets et pas de décisions discrétionnaires relevant de l'administration ou du-de la chef-fe du service employeur. Le Statut garantit la séparation du grade et de l'emploi.

■ **Et enfin, le principe de responsabilité** qui confère à la ou au fonctionnaire la plénitude des droits des citoyen-nes : liberté d'opinion, droit de grève, droit de se syndiquer, ...

C'est parce que la CGT propose un projet syndical pour des services publics au service des droits et des besoins fondamentaux, de l'émancipation humaine et d'une nouvelle logique de développement, qu'elle porte aussi une exigence de défense et d'amélioration du Statut général des fonctionnaires.

Magali Giorgetti



Élections TPE : la CGT toujours en tête !

En janvier 2017, les salarié-es des Très Petites Entreprises (TPE) ont fait le choix de confirmer la **CGT** à la première place avec **25,12 %** devant la CFDT (15,49 %) et FO (13,01 %).

Avec un bémol à ce résultat : seul-es 7,35 % des 4,6 millions d'électeur-trices se sont déplacés pour ces élections qui avaient pourtant l'objectif de désigner des juges salarié-es de tous les conseils prud'homaux ainsi que des représentantes syndicales des nouvelles Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).

La CGT sera donc aux côtés des salarié-es des TPE pour mieux faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts à l'heure où, avec la loi travail, les droits, déjà difficiles à faire appliquer, se sont encore réduits.

L'égalité professionnelle au cœur de la démarche CGT

Lors d'un récent sondage, les salarié-es mettent l'égalité salariale en tête des objectifs que doivent se donner les organisations syndicales. Le 28 février 2017, le collectif femmes mixité de la Confédération a organisé une journée d'étude pour présenter le nouveau guide intitulé "Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes" et préparer la journée d'action et de grève du 8 mars.

■ Des inégalités systémiques et persistantes

Seulement 26 % de femmes à l'Assemblée nationale, c'est aussi la différence de salaires entre les femmes et les hommes !

Des inégalités systémiques et persistantes

Aujourd'hui dans le privé, les huit lois sur l'égalité s'avèrent inopérantes puisque 60 % des entreprises n'ont aucun accord égalité et parmi elles seules 0,1 % sont sanctionnées. Dans la Fonction publique, il existe un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle depuis 2013 qui compte quinze mesures. L'Éducation s'est dotée depuis deux ans d'un Rapport de Situation Comparé (RSC), sans avoir, pour l'instant, de véritable plan d'action négocié avec les organisations syndicales. Le RSC, dont les données sont issues du bilan social, doit

servir à identifier les inégalités en matière de recrutement, de rémunération, de formation, de promotion professionnelle et aider à définir les actions pour supprimer les inégalités. Toutes les concertations, négociations, groupes de travail, CAP, CT doivent intégrer dans leurs travaux l'enjeu de l'égalité professionnelle.

Dans un rapport de novembre 2014, le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) préconise que le principe de "Salaire égal pour un travail de valeur égale" soit appliqué dans les grilles de rémunération et le régime indemnitaire de la Fonction Publique.

► Ce principe est une des revendications CGT. À nous de lutter, pour le faire appliquer !

Marianne Traustadottir, dirigeante de la Confédération Islandaise du Travail (ASI), était invitée à participer à cette journée d'étude. D'un pays où 90 % des salarié-es sont syndiqués, elle est à l'origine de la grande mobilisation des femmes Islandaises du 25 octobre 2016.

Après plusieurs mouvements (1975, 1985, 2005) pour l'égalité des salaires, qui ont chaque fois rassemblé plusieurs milliers de personnes, le 25 octobre les Islandaises ont arrêté le travail à 14h38. Rémunérées en moyenne 18 % de moins que les hommes, c'est l'heure à laquelle elles ne sont plus payées pour leur travail sur une journée de 8 heures.

Cette grève a débouché sur l'ouverture de négociations pour supprimer les écarts de salaires.

C'est à la suite de ce mouvement que le collectif *Les Glorieuses* appelait en France toutes les femmes à cesser le travail le 7 novembre 2016 à 16h34 et, qu'ensuite, plusieurs organisations dont la CGT ont décidé d'appeler à la grève le 8 mars 2017.

Nadine Castellani, Sandra Gaudillère, Fabienne Bodin



8 mars 2017 : une journée de lutte qui en appelle d'autres

L'appel international à la grève soutenu par la CSI (Confédération Syndicale Internationale) a été suivi dans près de 40 pays. En France, plus de 200 actions (débrayages, rassemblements, manifestations, ...) ont été recensées. Plusieurs fédérations de la CGT dont la FERC, la Santé, l'Énergie, le Commerce avaient déposé un préavis de grève pour faire de cette journée un vrai rendez-vous de lutte.

La CGT Éduc'action appelait tous les personnels de l'Éducation nationale à se mobiliser le 8 mars pour revendiquer l'égalité professionnelle femmes-hommes, sujet qui a d'ailleurs été évoqué à l'occasion de la présentation du bilan social lors d'un CTMEN (Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale) réuni le... 8 mars !

Le collectif #8mars15h40, dont la CGT est partie prenante, a rendu publiques ses vingt exigences (*voir sur le site #8mars15h40*) pour faire de l'égalité F/H une réalité.

Dans le contexte des élections où la question des droits des femmes est peu présente dans les débats, et où la plupart des projets font craindre de vrais reculs, la mobilisation était plus que jamais nécessaire. Mais elle doit s'amplifier et il est indispensable de porter les revendications au quotidien.

Prenons déjà date pour le 8 mars 2018 et pourquoi pas avant ?!

Journées intersyndicales Femmes

16-17 mars 2017

Domination de classe ou de genre, les combats se croisent et les luttes s'enrichissent les unes les autres dans un grand respect pour le travail de recherche de chacune, universitaire ou syndicaliste.

■ Questions de genre

Les politiques d'austérité sont nées, on le sait, de l'augmentation des dettes publiques quand les Etats ont décidé de voler au secours du système bancaire à la suite de 2007. L'austérité atteint de manière spécifique et de plein fouet les femmes, et surtout celles en situation précaire, tributaires des prestations familiales et sociales, obligées d'allonger leurs carrières pour bénéficier de retraites décentes quand les écarts de pension se creusent selon le genre, victimes des fermetures de structures de santé qui mettent en danger les plus vulnérables...

L'économie capitaliste, examinée sous l'angle du genre, révèle que seules les activités masculines sont valorisées et rémunérées, et que la domination des femmes est la norme. Les femmes produisent un travail souvent invisible qui garantit aux entreprises une main d'œuvre en bonne santé et disponible. Quand des mesures genrées sont prises c'est parce qu'elles sont rentables, alors qu'on sait bien que si l'on veut partager les richesses entre femmes et hommes, il va bien falloir que certains y perdent...



■ Rendre visible le travail des femmes

Pour entrer réellement dans un syndicalisme de transformation sociale, il faudra partager le pouvoir, le savoir, et cesser de considérer que les femmes sont assignées par essence, par nature, ou même par culture à tel ou tel rôle (l'écoute, le soin, la docilité) auquel elles ne pourraient échapper. Non, ce n'est pas que les femmes n'auraient pas le gène de l'informatique, c'est le fait de véhiculer certaines représentations (le geek par exemple) qui les empêche de se projeter dans certains métiers, non, la testostérone ne dote pas ceux qui en ont de super pouvoirs, non, ce n'est pas par appétence personnelle que les femmes consacrent leurs RTT aux travaux domestiques quand les hommes préservent du temps pour eux... Toutes ces constructions sociales sont facilement modifiables par des choix politiques forts, même quand elles concernent la sphère privée.

Nos camarades présentes lors de ces journées en sont convaincues et le démontrent. La lutte est efficace. La CGT a lancé le site "Vie de mère au travail" pour faire témoigner les femmes sur le harcèlement sexiste verbal qu'elles subissent et mettre en place des luttes fortes. Quel enthousiasme de voir les militantes de *Women on waves* déjouer les pièges du droit et permettre les avortements au large des pays où il est interdit, distribuer des pilules abortives, faire circuler en Irlande leur bus dans lequel l'avortement est accessible.

Les femmes présentes aux journées sont toutes des militantes inventives qui font vivre le féminisme de lutte au quotidien de mille façons différentes.

Pauline Schnegg



Aux Actes !

Jusqu'au bout du quinquennat, élèves et parents auront été placés en rétention et parfois expulsés : Ibrahima du lycée Saint-Exupéry à Marseille, M. Tounkara ¹ parent d'élève des Ulis (91)...

Le RESF travaille sur une Adresse aux candidat-es à la présidentielle et aux législatives qui sera finalisée lors d'une rencontre nationale le 2 avril. Extraits ²

"Nous constatons que sous la droite jusqu'en 2012, comme sous la gauche depuis cinq ans, les politiques d'immigration menées sur des principes identiques de suspicion systématique et de concessions démagogiques à la xénophobie, ont bloqué l'accès aux droits

"Vous dites porter un projet pour ce pays et ambitionner de lui redonner espoir"

fondamentaux pour de trop nombreux étrangers, les maintenant dans la précarité, et limité l'accueil des demandeurs d'asile au moment

même où il fallait faire preuve d'ouverture et d'humanité. (...)

Nous exigeons que l'État et les départements assument toutes leurs responsabilités dans la prise en charge des Mineurs Isolés Étrangers (MIE), qui doivent être accueilli-es dans des conditions dignes, que la santé (Aide médicale de l'État) soit prise en charge, que la scolarisation et l'éducation soient des droits respectés pour tous-tes, quels que soient leur origine, leurs parcours, leur niveau. Et que tout-e jeune scolarisé-e en France puisse poursuivre ses études et sa formation, avec, ensuite, le droit de s'installer, de travailler et de vivre où il-elle le souhaite. (...)

Nous exigeons la suppression réelle et définitive du délit de solidarité : le secours aux personnes en situation de précarité, entre autres aux migrant-es, est plus que légitime, c'est un impératif moral. (...)

Les milliers de noyé-es chaque année en Méditerranée, les camps de confinement des réfugié-es en Turquie, demain en Lybie, les centres de tri entre migrant-es (Hots Pots) sont l'inhumaine rançon de la "sécurisation des frontières européennes". (...)

Nous attendons enfin de celui ou celle qui sera élu-e, à l'heure où les discours et les actes nationalistes et xénophobes semblent prendre le pas dans trop de pays, qu'il-elle défende courageusement le droit pour

tous et toutes de trouver asile, de circuler et de vivre dignement. C'est ce que réclament celles et ceux -bien plus nombreux-ses qu'on ne le dit- qui pratiquent la solidarité dans leurs mots et dans leurs actes. Il n'y a pas que les marchandises et les capitaux qui peuvent circuler librement, les humains doivent le pouvoir autant. Et même plus".

¹ Libéré par la mobilisation, après deux présentations à l'avion et une "Lettre ouverte à Bruno Le Roux, hier solidaire des enfants de sans-papiers, aujourd'hui leur bourreau".

² Texte complet et définitif sur : www.educationsansfrontieres.org

■ À Vitry (94), les habitant-es veulent accueillir dignement les réfugié-es

130 personnes ont participé à la réunion appelée par le collectif "Port à l'Anglais solidaire - Bienvenue aux réfugiés" le 18 janvier. Une réussite, alors que le collectif n'avait été créé que deux semaines plus tôt par une dizaine de personnes. Le centre d'hébergement devait accueillir dès le lendemain les premier-ères migrant-es.

Pour ce centre qui doit accueillir des familles avec enfants, contrairement à celui de La Chapelle destiné aux hommes seuls, la question de l'éducation a été au cœur des discussions. Il est en effet prévu que quatre classes soient ouvertes... à l'intérieur du centre avec des enseignant-es détaché-es. De nombreuses interventions, notamment des membres de la FCPE, du RESF ou des enseignant-es ont indiqué à quel point il était important que les enfants puissent avoir accès aux écoles du quartier. Pour la socialisation des enfants, pour que les parents puissent rencontrer les habitant-es et que ce centre d'accueil n'ait pas un air de centre de rétention.

Les habitant-es veulent participer activement à l'accueil des migrant-es avec de nombreuses propositions : initiation au vélo, organisation d'une grande fête dans le quartier, d'expositions, atelier musique, arts plastiques... Les idées ne manquent pas et les bonnes volontés non plus.

Antoine Boulangé

DÉLINQUANTS SOLIDAIRES

SI LA SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTRANGERS EST UN DÉLIT, ALORS NOUS SOMMES TOUS DÉLINQUANTS.



Que les nouvelles technologies mettent à la disposition des femmes et des hommes des outils qui peuvent être utiles, personne n'en doute. C'est l'engouement naïf, presque benêt, quand on pense à tous les enjeux financiers et d'organisation de la société et de la pensée que ces TIC induisent, qui est insupportable. Nous devons nous interroger en essayant d'identifier quelques-unes des dérives des NTIC(E) contre lesquelles nous voulons nous battre.

■ Les NTIC contre le déterminisme social ?

Le mythe de la réussite scolaire garantie par les TICE a fait long feu. Que le travail sur logiciel développe des compétences intellectuelles spécifiques, c'est ce que démontrent bon nombre d'analyses. Pour autant, une étude espagnole réalisée sur des adolescent-es à partir d'une nouvelle d'Edgard Poe montre que celles et ceux qui ont lu la nouvelle à partir d'un logiciel interactif sont moins à même d'en rendre compte que les autres, qui l'ont lue sur support papier. En fait, on trouve bien souvent dans les comptes-rendus ce qu'on est allé y chercher ! "Enseigner avec le numérique" sur eduscol promeut l'outil technologique et minimise l'inefficacité pédagogique des TICE.

Sur le terrain nous constatons que l'intrusion d'ordinateurs dans les classes modifie la relation pédagogique, et sur cela, aucune étude. L'argument d'autonomie dans la recherche avancé par les défenseur-es du tout informatique n'est pas pertinent, c'est juste que l'élève est guidé-e par le système logique du logiciel ou du moteur de recherche plutôt que par ses pairs ou par l'enseignant-e. Des dispositifs de travaux de groupes, qui mettent l'outil à sa place secondaire par rapport aux échanges humains rendent bien plus autonome et participent d'une socialisation qui n'est pas virtuelle, elle.

■ Un-e enseignant-e hyperconnecté-e

Le fantasme d'un-e enseignant-e hyperconnecté-e, toujours prêt à répondre aux demandes des élèves et de

... comme TIC(E)

Technologies de l'Information et de la Communication (pour l'Enseignement)

l'institution nous paraît encore plus dangereux. L'UGICT-CGT a lancé une campagne sur le droit à la déconnexion pour les cadres et technicien-nés. Les agent-es de l'Éducation nationale sont aussi, comme la plupart des fonctionnaires, tout à fait concerné-es par ce problème. De manière très péremptoire, on est sans cesse sollicité-e par mail, et réception vaut quasiment ordre de mission. Se défendre contre cela, avouer : "non, j'étais en temps de décharge syndicale, puis en week-end, je n'ai pas ouvert ma boîte professionnelle depuis trois jours" est quasiment un acte militant ! La "loi travail" prétend prendre en compte ce problème, mais sur le terrain et juridiquement, aucune solution réellement efficace n'a été trouvée.

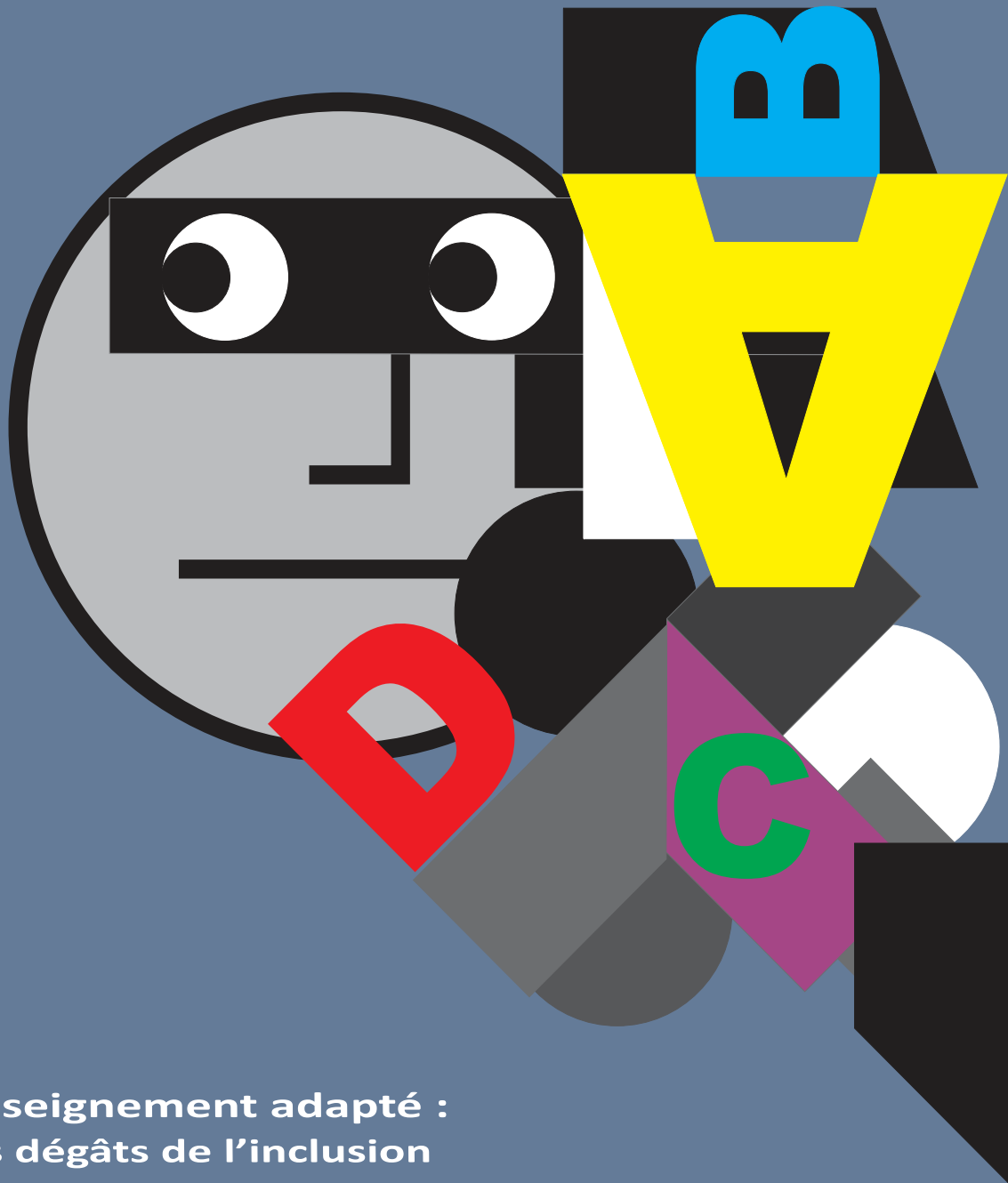
■ Partager les savoirs et les pouvoirs

Enfin, le domaine de l'informatique contribue à véhiculer, voire à renforcer les dominations genrées. À cela tout un faisceau d'explications mais surtout une très forte censure sociale qui joue sur les représentations (le geek n'est pas une femme), les discours (de l'étonnement à la condamnation) et les stéréotypes car même quand on veut engager des actions contre l'orientation sexuée, on le fait souvent en "peignant la science en rose", c'est à dire dans l'un des pires cas, en proposant une Barbie informaticienne*.

Les technologies de l'information et de la communication sont un outil souvent très pertinent, mais, elles sont consubstantielles à la société capitaliste et patriarcale, et en cela, nous devons être à même de décrypter et de combattre les modes de dominations qui s'exercent à travers elles.

Pauline Schnegg

* Voir la thèse d'Isabelle Collet et l'article (2011). Effet de genre, le paradoxe des études d'informatique, TIC & Société



Enseignement adapté : les dégâts de l'inclusion

L'inclusion tous azimuts imposée par le ministère se fait sans obligation de moyens (humains et matériels) ni concertation avec les personnels et usager-ères concerné-es. Surtout, cette École inclusive souhaite gommer définitivement toute distinction entre handicap et difficultés scolaires. Dans les faits, on assiste alors à une médicalisation des troubles et difficultés des apprentissages, entraînant la disparition programmée des formations, structures et dispositifs spécialisés relatifs au traitement des difficultés : RASED, EREA... Cette École inclusive, qui sonne comme un collectif, individualise au contraire les parcours et renvoie les élèves et leurs familles à leurs propres sorts.